



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

**Etaient présents :** M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - M. BLANCHARD Olivier - M. DEMEESTER Guillaume - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

**Etaient absents excusés :** Mme DECHATRE Sylvie – Mme BELLO Valérie - M. CARPENTIER Régis - M. LEDEVIN Mikaël

**Etaient absents :** /

**A été nommé secrétaire :** M. MOISY Patrick

<b><u>Date de convocation :</u></b> 03/03/2023	<b><u>Nombre des membres :</u></b> - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11
---	---

**Ouverture de la séance 20h33**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023 :** pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

**Points à ajouter à l'ordre du jour :**

- Mobilier de la mairie : lancement d'une consultation
- Fleurissement à l'EHPAD : devis des pépinières Bourinet
- Achat d'un nouveau PC portable pour le service administratif

**Prochaine réunion du conseil municipal :** le mercredi 29 mars 2023– 20h30 salle Lochon

### **Finances**

#### **Admission de créances en non-valeur - assainissement**

Délibération n°20230308SB01

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un état de pièces à admettre en non-valeur est proposé par le SGC Sud Vienne pour un montant total de 136.10 €. Il s'agit d'anciennes créances du budget assainissement (2015-2016) pour lesquels les actes de recouvrement se sont retrouvés infructueux.

Pour l'admission de ces créances en non-valeur, il conviendra d'émettre un mandat au compte 6541 du budget général.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité

- Autorise l'admission de ces créances en non-valeur pour un montant de 136.10 € et s'engage à inscrire la somme nécessaire au compte 6541 du budget 2023.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Projets/travaux**

#### **Extension et restructuration de la mairie : point sur les travaux**

Le démarrage de la charpente est retardé de 15 jours pour cause de retard du contrôle technique dans la validation des plans. Les points de validation attendus ont été apportés lors de la dernière réunion de chantier. Il faudra que l'entreprise intervienne tout de même partiellement pour combler les trémies des anciens escaliers.

BELLO CONSTRUCTION : lot cloison en cours avec raillage terminé à l'étage. Elévations de l'extension terminées également.



## Mairie de VERRIERES

OCIH : pose des menuiseries sur l'existant jeudi 9 ou vendredi 10/03.

EDSO : étanchéité pieds de façades les 13 et 14/03.

ROBERT : semaine 12 pour charpente extension.

EDSO : semaine 15 pour étanchéité sur extension.

OCIH : pose menuiseries en extension semaine 17

Lots fluides : interventions cette semaine et début semaine prochaine sur l'existant en parallèle de l'entreprise Bello Construction. Extension : selon planning initial mi-mai.

Les réunions de chantiers demeurent très agréables à suivre. L'entreprise Bello Construction avance très bien et M. BELLO fournit un excellent travail de coordination avec les autres entreprises. Des problèmes surviennent mais des solutions sont trouvées.

Monsieur le maire remercie Michel FROMENTEAU, Pierrick GIRAULT et le personnel municipal présents lors des réunions de chantier. Il convie les élus intéressés à venir assister à une réunion s'ils le souhaitent. Tous les lundis à 14h.

Des devis seront examinés ultérieurement concernant les alarmes et la vidéoprotection.

### **20h46 : Arrivée Régis CARPENTIER**

#### **Nombre des membres :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 12

#### **Extension et restructuration de la mairie : avenant n°1 au lot 2**

Reporté.

Un avenant en plus-value pour réaliser des enduits sous Carrée : non prévu au DCE mais nécessaire à l'étanchéité (demande du contrôleur technique) + pignon à reprendre suite démolition de l'aile ouest.

Une moins-value interviendra en parallèle concernant la suppression de drains d'étanchéité jugés non nécessaires.

En attente de l'avenant.

### **20h50 : Arrivée de Valérie BELLO**

#### **Nombre des membres :**

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13

#### **Convention entre la préfecture et la commune pour l'installation d'une sirène reliée au SAIP**

Délibération n°20230308SB02

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une sirène reliée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) est en projet d'installation sur le bâtiment mairie.

A la suite de la visite technique de la société Eiffage, il convient de conclure une convention avec l'Etat concernant l'installation de cette sirène et son raccordement au SAIP.

Monsieur le maire, après avoir présenté les termes de la convention, demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le document.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité**

- Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Une communication relative à cette sirène sera réalisée auprès des usagers, en amont des essais.

#### **Mobilier de la mairie : lancement d'une consultation**

Monsieur le maire remercie les élus en charge du mobilier de la mairie et notamment Catherine VERGNAUD pour le pilotage et le suivi de cette commission.

Catherine VERGNAUD indique que la commission a rencontré plusieurs fournisseurs et déjà reçu deux devis. Ils ne sont malheureusement pas comparables. Aussi, elle indique qu'elle va réaliser un tableau comparatif afin d'être sûre que chaque fournisseur chiffre bien la même chose.



Monsieur le maire indique qu'il conviendra de refaire un point rapidement avec l'ensemble des élus car les délais d'approvisionnement peuvent être longs.

**21h13 : Arrivée de Sylvie DECHATRE**

**Nombre des membres :**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14

La date du 30 mars 2023, à 20h30, salle Lochon, est retenue.

Si les montants estimatifs des devis vont au-delà de 40 000 € HT, le conseil municipal devra autoriser Monsieur le maire à lancer une consultation des entreprises.

**Délibération n°20230308SB02**

Monsieur le maire

Vu les articles L.2320-1 à L.2325-1 du code de la commande publique,

Informe le conseil municipal que l'achat de nouveau mobilier pour la mairie nécessitera le lancement d'une consultation si les montants estimatifs dépassent les seuils de la commande publique (soit 40 000 € HT pour un marché de fournitures et services).

La commission en charge de ce dossier, après avoir analysé les besoins, a rencontré plusieurs fournisseurs pour la réalisation de devis estimatifs.

Si les montants estimatifs reçus s'avèrent inférieurs à 40 000 € HT, le marché sera conclu de gré à gré : c'est l'offre la plus pertinente qui sera sélectionnée, dans le respect des principes de la commande publique et notamment de bonne gestion des deniers publics.

En revanche, si les montants estimatifs vont au-delà 40 000 € HT, la commune devra lancer une consultation des fournisseurs et M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer toutes les démarches nécessaires, le cas échéant.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité**

**- Autorise le maire à lancer une consultation pour l'acquisition du mobilier de la mairie ainsi que tout document s'y rapportant.**

**Point sur l'aménagement du bourg**

A la date du 2 mars 2023, 31 entreprises ont retiré le DCE et 1 entreprise a déposé son offre.

La consultation des entreprises s'achèvera le 13 mars à 12h.

Les plis électroniques seront ouverts en mairie et immédiatement transmis au maître d'œuvre pour analyse/questions/négociations avec les entreprises.

Le rapport d'analyse sera ensuite présenté en séance du conseil municipal du 5 avril 2023. Si la consultation est jugée fructueuse, le conseil municipal procédera à la désignation du titulaire du marché de travaux.

Concernant les réseaux d'eau et d'assainissement, l'entreprise Arlaud Iribarren intervient actuellement pour le compte du syndicat Eaux de Vienne.

La partie délicate devant l'école et la boulangerie a été réalisée pendant les vacances scolaires et la fermeture de la boulangerie.

Monsieur le maire convient que ces travaux perturbent un peu les usagers mais que la circulation reste fluide. Seul le stop provisoire de la route de Lhommaizé (à l'intersection de la rue de Chez Brisset) a pu poser un problème. Catherine METAYER indique qu'il conviendrait de communiquer via inforadar (photos).

Monsieur le maire indique que les travaux avancent bien. Les branchements sont en train d'être repris. Une réouverture aux VL est envisagée pour la fin du mois de mars pour une quinzaine de jours.



## Mairie de VERRIERES

Catherine METAYER indique que des camions se retrouvent coincés mais M. le maire indique que la communication n'est pas en cause. C'est un non-respect des déviations en place.

Catherine METAYER indique avoir eu des remontées des usagers concernant la circulation pendant ces travaux. Elle indique également qu'il faudrait supprimer les stationnements de la place de la Mairie, côté route, car cela oblige les véhicules à circuler sur les parties en travaux. Monsieur le maire indique que cela ralentit les automobilistes. Il ne souhaite donc pas supprimer ces places de stationnement dont le nombre est déjà fortement réduit sur la place. Il faut maintenir du stationnement pour les commerces. Valérie BELLO ajoute que les commerçants ont déjà constaté un ralentissement de leur activité du fait des travaux.

Elle indique par ailleurs que des camions venant de Boursesse remontent la Grand Rue. C'est dangereux comme l'indique Mme MONTOUT, domiciliée Grand Rue, dans un mail transmis à la mairie. Monsieur le maire indique s'être rendu sur place. La signalisation verticale et horizontale est en place. Il ne s'agit pas d'un problème de signalisation mais de respect du code de la route.

Valérie BELLO indique que la communication sur le site internet de la mairie indique que la Grand Rue circulera dans les deux sens, sans préciser que c'est uniquement à partir de l'angle de la rue de la Poste. A modifier.

Catherine VERGNAUD indique qu'il n'y a toujours pas de panneau de limitation à 30 km/h route de Gençay... Monsieur le maire indique que des devis pour de la signalisation ont été validés et demande à la commission voirie de reprendre ce dossier.

Guillaume DEMEESTER indique par ailleurs que tous les passages piétons ne sont pas signalés. Monsieur le maire répond qu'il faudra se pencher sur la réglementation en la matière.

### Point sur le projet de rénovation énergétique de l'école

A la date du 2 mars 2023, 48 architectes ont retiré le DCE.

La visite obligatoire du site par les équipes de maîtrise d'œuvre s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars de 14h à 16h.

Huit architectes s'y sont présentés.

La consultation s'achèvera le 10 mars à 12h.

Les plis électroniques seront ouverts en mairie et immédiatement transmis à la société QCS Services qui exerce la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier.

Monsieur le maire indique qu'il faudra créer une commission pour ces travaux dont le phasage sera long compte tenu de l'occupation des locaux. Les demandes de subventions devront être faites en 2023.

Valérie BELLO demande quel est exactement le projet pour le terrain de Mlle HUBERT.

Monsieur le maire indique qu'au-delà de la rénovation énergétique des locaux, il s'agit de remodeler les espaces et notamment d'agrandir la maternelle afin de créer un dortoir et des sanitaires accessibles.

Une option prévoit également l'agrandissement de l'élémentaire mais les effectifs étant stables, cette option ne sera pas retenue pour le moment. Néanmoins, l'achat de ce terrain offre cette possibilité dans l'avenir.

### Lotissement Paul PORTEJOIE – vente du lot n°1

Délibération n°20230308SB04

*Guillaume DEMEESTER sort de la salle. Il ne participe ni au débat ni au vote.*

Monsieur le maire indique qu'il convient de valider la vente du lot n°1 du lotissement Paul Portejoie, réservé par la SCI DEBAZEL, et dont il rappelle les caractéristiques :

- N° du lot Lot : 1
- Parcellaire : AL 132
- Adresse du terrain : 5 bis route de Lussac
- Surface du terrain : 875 m<sup>2</sup>
- Prix de vente : 31 500 € TTC

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**A l'unanimité des votants**

- Valide la vente du lot n°1 du lotissement Paul PORTEJOIE à la SCI DEBAZEL pour un montant de 31 500 € TTC.
- Dit que c'est Me BERNUAU Isabelle, notaire à Verrières, qui se chargera de cette vente.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.



Délibération n°20230308SB05

*Christophe VIAUD et Valérie BELLO sortent de la salle. Ils ne participent ni au débat ni au vote.*

Pierrick GIRAULT informe le conseil municipal que dans le cadre de viabilisation des deux nouvelles cellules commerciales de la rue de Provence, il convient de réaliser une extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'environ 35 ml pour desservir les futures cellules mais également amener progressivement les réseaux vers le parc Sausseau, dans l'optique de futures constructions.

Eaux de Vienne a donc transmis un estimatif du coût des travaux (avec une prise en charge à 50 % par le syndicat) :

- Extension du réseau d'eau potable : 5 250 € HT dont **2 625 € HT à la charge de la commune**
- Extension du réseau d'assainissement : 10 500 € HT dont **5 250 € HT à la charge de la commune**

Pierrick GIRAULT rappelle que les branchements des deux nouvelles cellules seront à la charge de la SCI du Grand Buisson et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité des votants**

- Valide les estimatifs du syndicat Eaux de Vienne pour l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Autorise les adjoints à signer tout document s'y rapportant.

## **Vie quotidienne**

### **Dispositif de recueil des titres d'identité et de voyage**

Dans le contexte, très tendu, d'allongement des délais de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports (+ 64.5 % de demandes entre 2021 et 2022), Monsieur le maire a soumis la candidature de la commune pour l'accueil d'un dispositif de recueil (DR).

La candidature de Verrières a été retenue par les services de la préfecture et la commune sera équipée d'un DR d'ici à la fin de l'été 2023.

Cinq autres communes ont également été retenues pour compléter l'offre de DR dans la Vienne courant 2023 : Fontaine-le-Comte, Chasseneuil-du-Poitou, Vivonne, Moncontour et Monts-sur-Guesnes.

Monsieur le maire précise que les services de l'Etat indemnisent les communes à hauteur de 9 000 € par an pour ce service et que des bonus peuvent s'y ajouter en fonction du nombre de titres délivrés annuellement.

Régis CARPENTIER indique qu'il va falloir créer un poste en plus pour assumer cette mission ! Monsieur le maire indique qu'un poste à hauteur de 24h devait être créé mais que finalement c'est un poste à temps complet qu'il faudra envisager (voir paragraphe ressources humaines en page 7). Il indique que ce service montrera une image dynamique de la commune et rappelle que l'accueil de ce nouveau service pour les usagers du territoire peut se faire uniquement grâce aux travaux d'extension car il faut un local dédié. C'est une mission que la commune réalisera pour le compte de l'Etat qui a très largement financé les travaux d'extension de la mairie. Monsieur le maire estime que c'est également une façon pour la commune de montrer sa reconnaissance envers l'Etat pour son soutien financier en répondant aux besoins du territoire.

### **Transport solidaire**

Monsieur le maire laisse la parole à Valérie BELLO pour la présentation de ce dispositif.

Madame BELLO indique que ce dispositif de transport solidaire vient en aide aux personnes privées de mobilité mais qu'il serait plus judicieux que ce soit l'animatrice lien social du CIF-SP qui vienne le présenter. Il existe déjà des actions mises en place mais conventionner avec cette association serait un complément. Cela ne vient pas remplacer les taxis et ambulances.

Monsieur le maire indique que l'adhésion pour la commune est de 30 € par an mais qu'il faut trouver des chauffeurs bénévoles. Valérie BELLO indique que dans un premier temps, des chauffeurs d'autres communes peuvent intervenir sur le secteur de Verrières. Elle rappelle qu'actuellement se sont 25 communes du sud Vienne qui adhèrent au CIF-SP. Si la commune adhère, il conviendra de communiquer auprès de l'ensemble de la population de Verrières.

Délibération n°20230308SB06

Monsieur le maire,

Entendu les difficultés de mobilité de certains habitants de la commune,



## Mairie de VERRIERES

Entendu la présentation du dispositif de transport solidaire présenté par Valérie BELLO,

Propose au conseil municipal d'adhérer au CIF-SP Solidaires entre les âges, association loi 1901, qui propose ce service d'entraide citoyenne.

Il précise que le prix de la cotisation annuelle est de 30 €.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide l'adhésion de la commune de Verrières au CIF-SP Solidaires entre les âges.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Fleurissement à l'EHPAD : devis des pépinières Bourinet

Délibération n°20230308SB07

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer les plantations de l'EHPAD qui sont situées à l'entrée. Aussi, il propose un devis des pépinières Bourinet pour un montant de 970.80 € HT et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le devis des Pépinières Bourinet pour un montant de 970.80 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

### Acquisition d'un PC portable pour le service administratif

Délibération n°20230308SB08

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer le PC portable du service administratif qui est complètement obsolète. Il indique qu'un nouveau matériel permettrait des présentations sur écran numérique lors des réunions, d'assister à des visioconférences et des formations en ligne ou de télétravailler si besoin.

Un devis a été transmis par l'AT86 et après analyse des besoins, Régis CARPENTIER, conseiller en charge de l'informatique, préconise de retenir les éléments suivants :

1 PC HP Probook 16GO + extension garantie 3 ans + sacoche + souris sans fil + pack Office 365 business standard (abt 1 an) + installation pour un total de 1 316.00 € HT.

L'assistante technique ne sera pas retenue pour ce nouveau matériel qui ne comportera pas de logiciels métiers.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide la proposition financière de l'AT86 pour un montant de 1 196.00 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

## **Vie scolaire / périscolaire**

### Subvention Territoires Numériques Educatifs

Par courrier en date du 20 février 2023, M. le DASEN a validé la demande de subvention de la commune au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs. Il précise que c'est l'une des premières écoles à recevoir cet accord qui subventionnera les équipements à hauteur de 70 %.

Dès l'installation et la mise en service du nouveau matériel informatique et numérique de l'école, la subvention pourra faire l'objet d'une demande de solde.

Monsieur le maire rappelle également que si l'école est désignée « école pilote », c'est un complément de 5 000 € qui pourrait être attribué à la commune.



## Ressources humaines

### Poste de chargé(e) d'accueil et de gestion administrative

Monsieur le maire rappelle que pour faire face à l'accroissement d'activité au secrétariat de mairie, auquel s'ajoutera le nouveau service dédié aux demandes de CNI et passeports, une offre d'emploi pour le recrutement d'un(e) chargé(e) d'accueil et de gestion administrative est en ligne depuis le 21 février (Pôle Emploi et Emploi Territorial).

Il s'agit d'un poste à temps complet, en CDD d'un an, à pourvoir le 5 juin 2023.

L'emploi fera certainement l'objet d'une création de poste à l'issue du contrat si les besoins se pérennisent.

Le jury de recrutement se réunira le 2 mai.

## Manifestations

### Proposition de concert Figaro Si, Figaro La – La Traviata

Monsieur le maire indique au conseil avoir rencontré, avec Guillaume DEMEESTER, M. BERTRAND de la compagnie Figaro Si, Figaro Là concernant la programmation d'un spectacle : l'opéra La Traviata.

Une représentation d'un spectacle de cette qualité coûte environ 18 000 € (30 musiciens, solistes...) mais la compagnie bénéficie de subventions pour se déplacer sur le territoire. La participation demandée aux communes est de 1 000 à 2 000 € par représentation.

Le président de la compagnie proposait une date au mois d'août mais Monsieur le maire et Guillaume DEMEESTER ont proposé la période de la Toussaint car le mois d'août est un peu mort et s'il fait chaud, la salle omnisports est difficile à ventiler. Par ailleurs, décaler ce spectacle à la Toussaint créerai une animation début novembre, période habituellement creuse pour les manifestations.

C'est un spectacle avec entrées payantes dont les recettes vont à la compagnie mais le Comité des Fêtes s'occupera de tenir une buvette et une petite restauration.

Sylvie THIMONIER indique que ce genre de spectacle serait plus beau dans une église... Monsieur le maire répond que la compagnie utilise une mise en lumière et qu'après avoir visité la salle, l'acoustique leur convient.

### Délibération n°20230308SB09

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la programmation d'un spectacle en novembre 2023, à la salle omnisports.

Il s'agit d'une représentation du célèbre opéra « La Traviata » de Verdi. Ce spectacle est proposé par Figaro Si, Figaro Là, compagnie créée en 1998 et basée à Montmorillon qui a pour but de promouvoir et de diffuser des concerts et spectacles lyriques, notamment en zone rurale.

La participation demandée aux communes est habituellement de l'ordre de 1 000 à 2 000 €. Monsieur le maire propose que la commune participe à hauteur de 1 500 € et demande au conseil municipal d'en délibérer.

Il précise que les entrées seraient payantes et que le Comité des Fêtes s'occuperait de la buvette et de la restauration.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide la programmation de l'opéra « La Traviata » proposé par Figaro Si, Figaro Là le 1<sup>er</sup> week-end de novembre 2023.

- S'engage à verser une participation de 1 500 € à l'association.

- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Octobre Rose

Valérie Bello propose que la commune organise des animations dans le cadre d'Octobre Rose. Pour cela, elle souhaite que M. Riquet de la Ligue contre le cancer vienne présenter des actions au conseil municipal. La date du 3 avril a été proposée mais M. le maire indique que ses adjoints et lui-même seront déjà retenus en commission ressources humaines. Il conviendra de proposer d'autres dates.

Monsieur le maire rappelle que la commune participera par la mise en lumière de la mairie aux couleurs d'Octobre Rose. Il faudra ensuite voir qui seront les autres acteurs de cette animation.



## Questions diverses

### Remerciements prêt de salle – Macarons des Roses

Monsieur le maire informe le conseil avoir accordé deux gratuités de location de salles à « Macarons des Roses », une association de lutte contre le cancer. Grâce à ce prêt de salle pour leurs manifestations, les bénéfices récoltés s'élèvent à 3030 €.

### Départ de remerciements de Mme Da Mota – hypnothérapeute

Mme DA MOTA, installée au sein des bureaux de l'ADMR depuis octobre 2022 pour exercer son activité d'hypnothérapeute informe de son départ de la commune au 1<sup>er</sup> avril 2023. Elle remercie le conseil municipal pour la mise à disposition du local et pour l'accueil qui lui a été réservé.

### Extension de réseau à la Pouge

La permission de voirie est validée pour 120 jours à compter du 20 mars 2023. Monsieur le maire rappelle que l'objectif est d'enfouir les réseaux et de renouveler l'éclairage public. Lors de la réunion de piquetage, la possibilité d'une économie sur les tranchées sera discutée

## Tour de table

*Catherine VERGNAUD* indique que le dispositif OPAH de la CCVG se terminera en décembre 2023. D'autres actions suivront, axées sur la rénovation des logements vacants ou insalubres ou dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain ».

*A la demande de la directrice de l'Ehpad, qui réserve souvent la salle Lochon pour la formation de son personnel, un four à micro-ondes et une bouilloire seront mis à disposition dans cette salle.*

*Catherine METAYER* demande si des travaux de peinture de la porte de l'église et des deux portails de la cure sont prévus au budget ainsi que le démoussage du mur de la cure ?

*Sylvie DECHATRE* demande que la rambarde de la route de Lussac soit également repeinte. *Michel FROMENTEAU* ajoute celle de la route de Bouresse et *Catherine VERGNAUD* s'inquiète de l'installation des nouveaux bancs à la maison de retraite, commandés il y a plus d'un an, et de la rénovation des anciens. Il était prévu qu'ils soient repeints et réinstallés... Un point sera fait au budget et le service technique relancé.

*Valérie BELLO* demande si une vérification de la charpente de l'immeuble Sausseau a été effectuée par la commission bâtiment à la suite de sa remarque en séance du 8 février ? *Michel FROMENTEAU* indique que ce n'est pas le cas. Monsieur le maire rappelle qu'il faudra y aller par temps de pluie si l'on veut constater les fuites. *Mme BELLO* rappelle que c'est important d'aller voir l'état de cette charpente, depuis 2016.

*Olivier BLANCHARD* indique que les clubs de foot de Verrières, Lhommaizé et Civaux envisagent une fusion des trois clubs. Des réunions seront programmées avec le District et les communes.

Fin de séance : 23h00

A VERRIERES, le 22/03/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Patrick MOISY